Image not found or type unknown

quel recours après jugement définitif de la cour de cassation

Par **SYDENE**, le **21/09/2019** à **09:09**

Mon avocat a fait des erreurs juridiques importantes, j'ai été condamnée à payer 180 000 € à mon ex conjoint sur un document prescrit. Le jugement est rendu définitif par la cour de cassation. Actuellement, j'ai un commandement de payer valant vente immobilière de ma maison. J'ai écrit au juge, au procureur, au bâtonnier, sans succès. Que puis je faire pour faire valoir mes droits ? merci de vôtre aide

Par **youris**, le **24/09/2019** à **17:20**

bonjour,

si la cour de cassation a rejeté votre pourvoi votre affaire est terminée, vous n'avez plus de recours (sauf éléments nouveaux, très rares).

cela explique que vos courriers n'aient rien donné.

votre seule possibilité est de mettre en cause la responsabilité professionnelle de votre avocat.

mais cela ne remet pas en cause la décision de la cour de cassation.

salutations

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés